



Vente avant immatriculation

Par **lokijuh37**, le **17/07/2008** à **22:09**

Bonjour,

Je creer des bijoux j'ai pour projet de creer mon entreprise mais avant de se faire je souhaite avoir un retour sur mon travail.

Pour ce faire je me suis inscrite sur un marché d'artisan les organisteur ont consenti à m'inscrire sans que je sois inscrite au registre du commerce.

Si je vend et que je suis controlé par l'ursaff sur le marché qu est ce que je rique? sachant que je n'emploi personne.

qu'il s'agit de produit artisanaux réalisé par mes soins dont les prix de depassent pas 15 euros que je n'ai aucun antécédent

et que je ne pense pas depasser les 200 euros de vente.

merci d'avance pour la réponse c'est très important je ne veux pas risquer une ammande enorme pour trois bijoux a 10 euros....

Par **Thierry Nicolaidés**, le **23/07/2008** à **19:02**

si vous voulez avoir vraiment peur, vous pouriez être de plus accusée de travail dissimulé (infraction pénale à la mode en ce moment).

soyez très prudente en la matière .

cordialement

Par **reno_8**, le **27/07/2008** à **14:06**

Sinon déclarer les bénéfices réalisés dans votre déclaration d'impôt sur le revenu en catégorie bénéfice non professionnel commercial

vous prouvez votre bonne fois aussi, en étant en instance de création d'entreprise